

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 22 mars 2022

Date de convocation : 1 ^{er} mars 2022	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 31 mars 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-11**

OBJET : Marchés de maintenance pour l'IRVE

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT DEUX du mois de MARS, mardi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 1^{er} mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.

MEMBRE AYANT PERDU SON MANDAT : M. Daniel PATTEDOIE

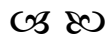


M. le Président explique que le syndicat Territoire d'énergie Lot-et-Garonne (TE 47), qui assure l'animation du groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine pour l'infrastructure de recharge de véhicules électriques, propose de lancer un nouveau marché de maintenance des bornes de recharge, par lots géographiques inter-départementaux, à la suite de la décision de non-reconduction du marché passé en 2020.

M. le Président rappelle que le SDEER s'était engagé dans ce marché par décision du Bureau du 12 décembre 2019.

M. le Président explique que le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration par TE 47, sur le modèle de 2020.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour engager le SDEER dans ce nouveau marché.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour engager le SDEER dans les marchés signés par TE 47 en 2022 pour la maintenance des bornes de recharge de véhicules électriques, à courir à partir du 13 mai 2022 ;

2 - Donne mandat à M. le Président ou M. le directeur du SDEER pour signer tous ordres de services à donner en application de ces marchés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*